

PROCES - VERBAL 5/2017

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017	3
1. Communications	4
1.1. Communications de la Présidente	4
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.2. Communications de la Municipalité	6
Discours de la Présidente	7
2. Ordre du jour	9
2.1. Assermentations de M. Bernard Suter et de Mme Evelyne Campiche Ruegg pour le groupe Les Verts en remplacement de MM. Pierre Loth et David Stanek, démissionnaires et de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR) en remplacement de M. David Gohl, démissionnaire.	9
2.2. Élection d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Pierre Loth (Les Verts), démissionnaire.	10
2.3. Élection d'un éventuel membre suppléant à la Commission des pétitions.	10
2.4. Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. David Stanek (Les Verts), démissionnaire.	11
2.5. Élection d'un éventuel membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI).	11

2.6. Élection d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. Cédric Milliquet (AdC), démissionnaire.	11
2.7. Élection d'un délégué au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de Mme Verena Kuonen (AdC), démissionnaire.	12
2.8. Préavis 16-2017 Construction d'une station de lavage au chemin de la Plage 1 à Pully - Crédit demandé CHF 252'000.00	12
2.9. Préavis 17-2017 Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges : mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains ; Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel : mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Crédit demandé CHF 4'711'000.00.	14
2.10. Préavis 18-2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018	21
2.11. Propositions individuelles (M. Philippe Haldy / voir sous divers)	25
2.12. Divers	25
2.12.1. Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour Philippe HALDY	25
2.12.2 Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour Yassin NOUR	26
2.12.3. Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour Richard GOLAY	27
2.12.4. et 2.12.5 Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour Annie MUMENTHALER	29
2.12.5. Toboggan dangereux au port de Pully Annie MUMENTHALER	29
2.12.6. Label Cité de l'Energie Richard GOLAY	30
2.12.7. Ecopoint ch. des Bouvreuils Valérie BORY BAUD	30
2.12.8. Travaux à l'av. C.-F. Ramuz Géraldine PADEZ	32

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 78 présents.

La Présidente indique que, le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement selon l'article 59 du règlement du Conseil.

La Présidente :

Chers collègues, j'ouvre officiellement cette séance conformément à l'art. 61 al. 1 du règlement du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Je vous rappelle le serment que vous avez prêté et j'invoque la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Florence Betrisey, Francine Medana, Anne-Laure Thévoz, MM. Alexis Bally, Pierre François Clerc, Philippe Diesbach, Marc Ehrlich, Jean-Pierre Gallay, François Khosrov, Steve Marion, Cédric Milliquet, Olivier Ostertag, Fred Oskar Pfister, Eugène Roy, Jean-Baptiste Rusconi et Pierre Zappelli.

Mme Muriel Thalmann s'est annoncée avec un peu de retard.

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir à l'occasion de notre séance les invités suivants : M. Jean-Philippe Chaubert, président du Conseil communal de Paudex. Merci beaucoup.

Invité excusé : M. Guy-Philippe Bolay, député

Je salue les représentants de la presse : Mme Nina Brissot du Régional et Mme Marie Nicolier de 24 heures que je remercie de l'attention qu'elles portent à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public qui est nombreux dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyens de témoigner par leur présence l'intérêt qu'ils portent à nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017

La Présidente :

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 21 juin 2017 dans le délai réglementaire, conformément à l'article 62 al. 1 du règlement du Conseil. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Cela n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Assermentations

Je vous informe d'une décision prise par le Bureau lors de sa séance du 28 juin 2017, à savoir que durant cette année de législature les noms des personnes qui vont être assermentées doivent être connus au plus tard le jour de la séance du Bureau, c'est-à-dire avant que l'ordre du jour du prochain Conseil soit fixé. Si un nom est communiqué lorsque l'ordre du jour est déjà établi, la personne concernée sera assermentée lors d'une séance ultérieure du Conseil communal.

Séance du Conseil communal du 26 septembre

Je vous signale que la séance du Conseil communal du 26 septembre a été officiellement supprimée. Cette suppression faisait suite à la demande d'annulation faite par la Municipalité le 1^{er} juillet dernier, faute d'objet à présenter.

Votations du 24 septembre 2017

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important et excellent travail préparatoire. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire, Bernard Montavon, pour la parfaite organisation du dépouillement. Je remercie, en outre, tous les participants au dépouillement pour leur efficacité. Grâce au travail de tous, la commune de Pully était parmi les premières grandes communes à envoyer les résultats définitifs au Canton. Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 24 septembre 2017 sur 3 objets fédéraux. Dans notre commune, la participation s'est élevée à 50,85 % avec 5261 bulletins rentrés. Les résultats obtenus ont été les suivants :

Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire : accepté par 93,35 % des votants, soit 4'841 oui et 345 non ;

Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA : accepté par 56,9 % des votants, soit 2'926 oui contre 2'216 non ;

Loi sur la réforme de la prévoyance professionnelle 2020 : acceptée par 53,5 % des votants, soit 2'745 oui contre 2'386 non.

Démissions

1. J'ai reçu trois démissions du Conseil, celles de **MM. Pierre Loth, David Stanek et David Gohl**.

Notre collègue **Pierre Loth**, du groupe des Verts, a précisé dans sa lettre datée du 8 août qu'il voulait laisser sa place aux jeunes. M. Pierre Loth a encore précisé par courrier électronique que sa démission du Conseil prenait effet au 31 août. Ceci a permis de prévoir l'assermentation de son successeur ce soir déjà. M. Pierre Loth, ingénieur en mécanique de l'EPFL, est entré au Conseil communal le 16 novembre 2011 dans le groupe des Verts. Il a siégé à la commission permanente des pétitions ainsi que dans de nombreuses commissions ad hoc en tant que membre ou comme président. Par ailleurs, nous avons appris par le quotidien 24 heures que le plus grand plaisir de notre collègue Pierre Loth est d'aller nager tous les jours, matin et soir, à la

plage de Pully. Voilà qui explique sa remarquable forme physique et intellectuelle. Nous regrettons naturellement son départ. Nous le remercions vivement pour son engagement passé et son intérêt envers notre commune et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de son parcours de vie.

Nous avons ensuite reçu la démission du Conseil, avec effet immédiat, de **M. David Stanek**, également du groupe des Verts, datée du 23 août, pour raison de déménagement à Lausanne. Nous procéderons tout à l'heure à l'assermentation de son successeur. M. David Stanek, ingénieur EPFL, est entré au Conseil communal le 29 octobre 2014 dans le groupe des Verts en remplacement de M. le Conseiller Yannick Rochat. David Stanek a siégé à la Commission permanente des affaires régionales et intercommunales ainsi que dans cinq commissions ad hoc. Tout en regrettant sa démission, nous le remercions de son action en faveur de notre commune et nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de son engagement.

Ensuite, par courrier électronique, nous avons reçu la démission du Conseil, avec effet immédiat, de **M. David Gohl**, du groupe PLR, datée du 15 septembre, en raison de ses engagements militaires et sportifs. Comme pour les deux précédents démissionnaires, l'assermentation de son successeur aura lieu tout à l'heure. M. David Gohl, économiste de formation, a fait un passage météoritique dans notre Conseil, de juin 2016 à ce jour. Nous lui sommes très reconnaissants des efforts qu'il a consentis pour concilier son action politique avec ses activités sportives et militaires. Tout en déplorant sa démission, nous formons tous nos vœux pour la réalisation de ses projets d'avenir.

2. J'en viens maintenant à deux autres courriers que j'ai reçus par voie électronique. Tout d'abord, un e-mail du 18 septembre par lequel **Mme Verena Kuonen** m'a annoncé sa démission du **Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**. Elle y précise que sa décision est motivée par un changement d'activité professionnelle. Nous élirons tout à l'heure son successeur au sein de cet organisme.

Ensuite, Mme Nadia Privet, présidente du groupe AdC, m'apprenait, par un e-mail du 18 septembre, la démission de **M. Cédric Milliquet** de la **Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**, et cela pour raisons professionnelles. Son successeur sera également élu tout à l'heure.

Voilà en ce qui concerne les lettres. Quant aux pétitions, aucune ne nous est parvenue.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Le 1^{er} Août, comme je l'avais annoncé lors de mon élection, j'ai été remplacée par le 1^{er} Vice-président, M. Jean-Denis Briod.
- Le 15 août, j'ai représenté notre Conseil à la magnifique soirée du Club nautique de Pully. Le temps était très agréable pour une promenade sur le lac mais les voiliers de la régata avaient beaucoup de peine à trouver du vent.

- Le 27 août, j'ai assisté au culte d'installation de M. le Pasteur Jean-Baptiste Lipp à l'Eglise du Prieuré.
- Le 30 août, j'ai participé au vernissage de l'exposition « Un certain Frederic Pajak » au Musée d'Arts de Pully. Cette manifestation a connu un important succès avec près de 300 personnes. On a découvert l'œuvre plutôt sombre d'un dessinateur qui fait grand usage de l'encre de Chine.
- Le 26 septembre, j'ai assisté à l'inauguration de l'exposition Archéonimaux à l'Archéolab. Un grand succès également avec 2'000 visiteurs au cours du premier week-end.
- Le 28 septembre, j'étais conviée à la réception des personnes récemment naturalisées Suisses. Etaient également invités les nouveaux bourgeois de Pully dont je faisais moi-même partie. L'ambiance était tout à fait joyeuse avec de jeunes familles, de vieux couples, etc. On sentait leur fierté d'être pleinement intégrés à notre société. Monsieur le Syndic a conseillé à tout le monde d'aller voir le film Les faiseurs de Suisses. Pour ma part, je l'ai déjà vu quatre fois, toujours avec le même plaisir.
- Le 2 octobre, j'étais invitée à la séance du Conseil communal de Paudex à laquelle j'ai assisté avec intérêt.
- Le jeudi 5 octobre, j'ai eu le grand plaisir de participer au repas de soutien de l'Espérance sportive Pully-Basketball. Quand j'étais gamine, en Mandchourie, j'étais plus grande que mes camarades du même âge et j'ai aussi joué au basketball. Aujourd'hui, parmi les basketteuses de Pully, j'ai plutôt l'impression d'être une naine.
- Le vendredi 6 octobre 2017, j'étais invitée à la cérémonie de la pose de la première pierre du futur centre sportif de Malley et Lausanne Région.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications n° 12- à 14-2017. La Municipalité a-t-elle d'autres communications dont elle souhaite nous faire part ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, J'ai une information à vous faire au nom de la Municipalité qui concerne le régime de stationnement, si j'ose dire, sur la Place Obernai. Certains, certaines d'entre vous ont déjà eu cette information par nos policiers qui ont légèrement anticipé la déclaration que j'avais envisagé de vous faire ce soir. En fait, il ne s'agit pas d'un changement de régime de stationnement mais, plus simplement, de l'application plus stricte de l'interdiction générale de circuler sur cette place, qui existe depuis de nombreuses années, mais qui était rendue assez confuse par la superposition d'un certain nombre de privilèges, entre guillemets, car ce sont, somme toute, des privilèges assez modestes, y compris ceux accordés à la Municipalité qui avait l'autorisation de stationner sur cette place qui créait une certaine incompréhension. Cette autorisation était aussi accordée aux présidents du Conseil et président du Conseil en fonction,

mais qui, du coup, gardaient cette autorisation, quelque part, à vie, ce qui a provoqué, petit à petit, le stationnement d'un certain nombre de personnes, y compris des membres du Conseil les mercredis soirs.

Tout cela, Mesdames et Messieurs est terminé. Ce soir, la police l'a fait avec douceur et sans conséquences financières, avec douceur mais toujours une certaine fermeté qui est propre à son métier. La Municipalité, évidemment, renonce aussi à stationner sur cette place. C'est aussi dû, évidemment, à une intention de préserver la qualité au moins visuelle de cet endroit avec la proximité de l'église et du bâtiment historique du Prieuré. On a donc décidé de montrer nous-mêmes l'exemple et de ne plus stationner sur cette place. La seule personne autorisée, au fond, est celle qui a le droit d'accéder à son garage privé, celui de la cure. Je vous remercie donc d'être attentifs et, à partir des prochaines séances du Conseil, de ne plus stationner sur cette place.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications écrites ou verbales de la Municipalité vous pourrez intervenir au point 12 « Divers ».

Avant de passer aux points mis à l'ordre du jour, je resterai fidèle à la tradition qui veut que le nouveau président, ou la nouvelle présidente, fasse part aux membres du Conseil de quelques réflexions personnelles.

Discours de la Présidente

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités, cher public,

Une nouvelle année législative commence aujourd'hui pour notre commune. Et pour moi, c'est le baptême du feu. Le début d'un nouveau défi : celui de piloter ce Conseil à travers les convictions variées et légitimes qui s'opposeront au cours des débats.

Permettez-moi tout d'abord, chers collègues, de vous manifester ma gratitude pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder lors de mon élection. Je remercie également mes proches pour leur soutien sans faille ainsi que mon groupe politique qui m'a proposé à cette fonction. En cinq ans passés sur les bancs de ce Conseil, j'ai pu m'initier à la culture politique de Pully. Une année d'entraînement au sein du Bureau m'aurait sans doute été profitable mais les circonstances en ont décidé autrement. S'ajoute également pour moi le défi d'une langue fort différente de ma langue maternelle. J'ai commencé à apprendre le français quand j'avais vingt ans. Je venais tout juste de terminer ma formation de diplomate à Moscou, où j'avais également acquis une bonne maîtrise de la langue russe. Désormais, j'allais travailler à Pékin pour le Ministère chinois des Affaires étrangères et pour le chef de l'État.

Chaque diplomate de haut niveau pouvait s'inscrire à un cours de langue : le français ou l'anglais. La majorité des diplomates choisissaient l'anglais. Pour ma part, j'ai débuté en français, en particulier pour mieux comprendre les citations françaises qui étaient très fréquentes dans la littérature russe. Il est vrai qu'à cette époque mes tâches me laissaient peu de temps pour étudier à fond cette langue subtile. De fait, après toutes ces années, je découvre encore chaque jour des nouvelles finesses de la langue de Molière.

C'est ainsi que récemment j'ai découvert le sens figuré du mot « perchoir ». J'ai tapé ce mot dans Google et j'ai vu des images de perroquets sur des barres en bois ! J'ai eu peur de ne pas pouvoir tenir en équilibre. Plaisanterie mise à part, c'est peut-être tout de même une métaphore instructive. Non pas le perroquet, bien que les capacités de cet animal soient injustement sous-estimées, mais plutôt l'équilibre. Une métaphore du système politique suisse, formidable machine à produire des équilibres à tous les niveaux. J'aimerais insister quelque peu sur cette notion d'équilibre. C'est une valeur omniprésente dans les cultures asiatiques. À l'inverse, l'Occident a été guidé par la performance. On retrouve cette opposition entre équilibre et performance jusqu'à la cuisine : pour le fameux mélange des cinq épices chinoises, l'équilibre est considéré comme parfaitement réussi quand il n'est plus possible de les distinguer séparément. Au contraire en gastronomie française on cherche à faire ressortir le plus efficacement possible le goût de chaque épice.

Pourtant au cœur de l'Occident, on trouve une singularité appelée la Suisse, où l'équilibre est une valeur fondatrice. Au 16ème siècle déjà, les treize cantons avaient bien compris qu'ils devaient régler leurs différends par la recherche de solutions équilibrées. En s'épuisant dans des conflits armés, ils auraient fait une proie facile pour les grandes puissances qui les entouraient de toute part. Ces dernières se souciaient moins de trouver des équilibres que de renforcer leur puissance. Dans son dernier livre, Une Histoire de la Suisse, l'historien François Walter le montre fort bien : ces royaumes et ces empires hésitaient à s'en prendre à cet assemblage bizarre, formé de cantons, dépourvu de pouvoir central et liés par une multitude d'alliances obscures et changeantes. Aujourd'hui encore, le système politique suisse semble être un mystère même pour nos plus proches voisins. Et aujourd'hui encore, notre pays se distingue par un souci constant de ne pas gaspiller des forces en vaines querelles mais de trouver des équilibres ; ce que l'on appelle parfois, un peu péjorativement, des solutions de compromis.

La plupart des pays sont gouvernés en alternance. Chaque gouvernement s'efforce de démolir le travail du précédent. Ici, au contraire, à tous les niveaux, les pouvoirs exécutifs reflètent l'équilibre des tendances politiques qui prévalent au sein de la population. Les réformes y sont moins spectaculaires et généralement beaucoup plus durables.

Mais revenons à notre chère commune de Pully, à son Conseil communal et à son perchoir. Au cours de mon année de présidence, nous aurons à discuter de nombreux objets. Des opinions opposées, des convictions fortes apporteront leur contribution à la richesse du débat. Parfois, nous pourrons trancher souverainement. Dans d'autres cas, nous n'aurons pas toutes les clés en main pour décider de notre avenir. Pensons entre autres à la nouvelle péréquation intercommunale. Le Canton l'introduira progressivement d'ici à 2020. Il faudra trouver des solutions équilibrées pour y adapter nos finances. Pensons encore au projet d'agglomération Lausanne-Morges, planifié jusqu'en 2023. Nos choix urbanistiques en dépendront fortement. Tous ces thèmes susciteront des points de vue opposés. Ce Conseil résonnera de sensibilités politiques diverses. Eh oui, chers collègues, nous avons des capacités logiques mais nous avons aussi une sensibilité. Voilà pourquoi nous ne pourrons pas facilement être remplacés par des robots. Et, pourtant, nous avons aussi un objectif commun : celui de la prospérité de notre commune et du bien-être de toutes les Pulliérans et de tous les

Pulliérans. C'est en gardant ce cap que nous trouverons à chaque fois les solutions les plus équilibrées.

Pour terminer, je vais vous rappeler une phrase du discours d'un président qui m'a précédée à cette place en 2005. Je le cite : « Cette année est placée, selon l'horoscope chinois, sous le signe du coq, qui est une année de défis et de changements ». Fin de la citation. Douze ans ont passé. Et voilà donc revenue l'année du coq, de ses changements et de ses défis. Ayons à cœur de les relever, en gardant toujours à l'esprit les intérêts fondamentaux de notre commune de Pully.

D'ores et déjà, je vous invite à œuvrer dans ce but, avec une volonté de compréhension réciproque et de respect mutuel. Merci.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance conformément à l'article 24 de notre règlement. Quelqu'un a-t-il une remarque concernant cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc approuvé tel quel.

2.1. Assermentations de M. Bernard Suter et de Mme Evelyne Campiche Ruegg pour le groupe Les Verts en remplacement de MM. Pierre Loth et David Stanek, démissionnaires et de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR) en remplacement de M. David Gohl, démissionnaire.

La Présidente :

Chers collègues, par décision du 20 septembre dernier, le Bureau du Conseil a proclamé élu conseiller communal M. Bernard Suter et conseillère communale Mme Evelyne Campiche Ruegg, tous deux du groupe des Verts, suite aux démissions de MM. Pierre Loth et David Stanek ainsi que conseillère communale, Mme Inga Blackwell-Freise du groupe PLR, suite à la démission de M. David Gohl.

Je vais donc procéder à l'assermentation de ces trois personnes comme le prévoient les articles 5 et 9 de notre règlement. Je remercie M. l'Huissier de bien vouloir conduire les nouvelles conseillères et le nouveau conseiller devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Mesdames les nouvelles Conseillères communales, Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets » !

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tous ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Monsieur Bernard Suter ?

Monsieur Bernard Suter : « Je le promets » !

Madame Evelyne Campiche Ruegg ?

Madame Evelyne Campiche Ruegg : « Je le promets » !

Madame Inga Blackwell-Freise ?

Madame Inga Blackwell-Freise : « Je le promets » !

Mesdames, Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite et souhaite très chaleureusement la bienvenue au sein du Conseil communal de Pully. Avant de rejoindre les rangs de votre groupe, je vous propose de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Élection d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Pierre Loth (Les Verts), démissionnaire.

La Présidente :

Conformément à l'art.38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe des Verts à présenter une candidature.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts a le plaisir de présenter Madeleine Baumann comme candidate au poste. Vous connaissez toutes et tous Madeleine, je ne la présente pas. Je vous invite à réserver bon accueil à sa candidature et à la soutenir. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Golay. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Si ce n'est pas le cas, conformément à l'art. 40 al. 2, Mme Madeleine Baumann est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.3 Élection d'un éventuel membre suppléant à la Commission des pétitions.

La Présidente :

Là encore et conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. Alors, j'invite à nouveau le groupe des Verts à présenter une candidature.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts présente Bernard Suter comme membre suppléant. Bernard Suter habite Pully depuis 1968 et partage sa vie avec sa compagne depuis 36 ans. Musicien violoniste, il enseigne à l'École de musique de Pully depuis 1984. Il compte s'engager au sein de notre Conseil sur divers sujets, dont la mobilité douce. Je vous invite à réserver bon accueil à sa candidature et à la soutenir. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Golay, pour la présentation de M. Bernard Suter. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40 al. 2, M. Bernard Suter est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4 Élection d'un membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. David Stanek (Les Verts), démissionnaire.

La Présidente :

Toujours selon l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. Alors, j'invite à nouveau le groupe des Verts à présenter une candidature.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts a le plaisir de présenter Simone Collet au poste. Je vous remercie de prêter bon accueil à sa candidature. Merci.

La Présidente :

Merci. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40 al. 2, Mme Simone Collet est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.5. Élection d'un éventuel membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI).

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts a le plaisir de présenter Valérie Bory Baud comme candidate au poste. Je vous remercie de prêter bon accueil à sa candidature.

La Présidente :

Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Applaudissements)

Voilà ! Mme Valérie Bory Baud est élue tacitement et je l'en félicite.

2.6. Élection d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. Cédric Milliquet (AdC), démissionnaire.

La Présidente :

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe AdC à présenter une candidature.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Au nom de l'Alliance du Centre, j'ai le grand plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Verena Kuonen dont la présentation n'est plus à faire au sein de ce Conseil. Mme Kuonen a été pendant de nombreuses années la présidente de cette commission permanente. Elle serait honorée d'y siéger comme membre suppléante. Je vous invite à soutenir cette candidature. (Applaudissements)

La Présidente :

Je constate que je n'ai pas besoin d'annoncer. Mme Verena Kuonen est donc élue tacitement et je l'en félicite.

2.7. Élection d'un délégué au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de Mme Verena Kuonen (AdC), démissionnaire.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Au nom de l'Alliance du Centre, j'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Jean-Pierre Gallay. M. Gallay a déjà fait partie de nombreuses commissions. Conseiller de longue date, il est connu de toutes et de tous. Je vous remercie infiniment de soutenir cette candidature. (Applaudissements)

La Présidente :

M. Jean-Pierre Gallay, vous êtes donc élu tacitement et je vous en félicite.

2.8. Préavis 16-2017 Construction d'une station de lavage au chemin de la Plage 1 à Pully - Crédit demandé CHF 252'000.00

La Présidente :

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Frédéric Bongard, de bien vouloir venir à la tribune pour nous faire part et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

M. Frédéric BONGARD, président de la commission ad hoc :

La commission ad hoc a étudié le préavis 16-2017 portant sur la construction d'une station de lavage pour les véhicules communaux ainsi que pour ceux des services rattachés comme la police, les pompiers ou la protection civile. Pour rappel, la station de lavage actuellement utilisée depuis environ une année à la Clergère, suite au déplacement de l'ancienne station, n'est tolérée qu'à titre temporaire et donc, une alternative doit être trouvée.

Dans ce préavis, la Municipalité propose de construire une nouvelle station de lavage sur la parcelle communale qui accueille déjà la STEP et demande pour cela un crédit de CHF 252'000.-. Les différents points qui ont été discutés lors de la séance de commission sont synthétisés dans le rapport. Dans l'ensemble, les représentants de la Municipalité ont répondu avec satisfaction à toutes les questions posées et ont apporté des justifications sur les choix opérés dans ce projet. C'est pourquoi, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter ce préavis. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Bongard. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant passer à la discussion sur le fond. J'ouvre la discussion. Quelqu'un veut-il intervenir ?

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Lors de sa séance préparatoire, le groupe des Verts a émis quelques réserves concernant l'emplacement de la station de lavage et souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité. Premièrement, comme l'indique le rapport de la Commission, la problématique du risque environnemental lié à la proximité de la Paudèze a été soulevée en commission et les représentants de la Municipalité ont alors expliqué que le projet respectait les normes en vigueur, notamment la distance minimale entre la station de lavage et le cours d'eau. Or, quelle n'a pas été notre surprise de lire dans l'avis de mise à l'enquête paru le 21 octobre dernier qu'une dérogation était demandée à propos de la distance minimale à l'espace cours d'eau, article 2 de la LPDP. Notre question est dès lors la suivante : comment la Municipalité explique-t-elle que cette demande de dérogation n'ait pas été communiquée à la Commission ?

D'autre part, le rapport de la Commission mentionne qu'une participation aux coûts sera facturée aux entités partenaires, Police Est Lausannois, SDIS et ORPCi, ce qui nous amène à poser les questions suivantes : ces entités ont-elles été préalablement consultées et a-t-il été demandé aux communes membres si l'une ou l'autre d'entre elles ne disposait pas déjà sur son territoire d'une station de lavage qui pourrait être accessible aux véhicules des entités intercommunales et à ceux de la Ville de Pully ? Merci pour votre attention.

La Présidente :

La Municipalité aimerait-elle intervenir ?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir que la Municipalité répond à votre question. Lors de la commission ad hoc, il a été expliqué que le projet avait obtenu l'approbation de la Direction générale de l'environnement, Division eaux. En effet, selon l'art. 12 de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public, la LPDP, « sont subordonnés à l'autorisation préalable du département : tout ouvrage ou intervention à moins de 20 mètres de la limite du domaine public des cours d'eau et à moins de 10 mètres de la limite du domaine public des lacs ». En l'espèce, la DGE Eaux a motivé sa décision d'octroi de l'autorisation spéciale comme suit : « La rive droite de la Paudèze est densément bâtie. La station de lavage projetée ne diminue pas l'espace actuel au bord du domaine public Eaux et n'entre pas en conflit avec un projet de renaturation de la Paudèze. La DGE Eaux s'est engagée à délivrer l'autorisation spéciale selon l'art. 12 précité ».

En fait, nous avons donc cette autorisation du Canton qui s'est bien entendu soucie de la protection de la nature et des normes environnementales. Concernant le reste de la question, la Police Est Lausannoise, l'ORPCI et le SDIS ont été consultés et ont confirmé l'utilité d'une telle infrastructure. En effet, tous les véhicules de la Police Est Lausannoise et de l'ORPCI ainsi que 6 véhicules du SDIS sur 11 au total sont stationnés à Pully. De plus, aucune commune partenaire ne peut à ce jour accueillir près de 80 véhicules stationnés à Pully pour procéder au lavage. Je vous remercie en espérant avoir dûment répondu à votre question.

La Présidente :

Mme la Conseillère, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Mme Anne VIREDAZ FERRARI :

Oui, Madame la Présidente.

La Présidente :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

La discussion n'est plus demandée. Nous passons donc au vote sur les conclusions du préavis 16-2017.

C'est à l'unanimité que vous avez accepté les conclusions du préavis 16-2017 et d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 252'000.-.

- 2.9. Préavis 17-2017 Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges : mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains ; Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel : mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Crédit demandé CHF 4'711'000.00.**

La Présidente :

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Bernard Thilo, de bien vouloir venir à la tribune nous faire part et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

M. Bernard THILO, président de la commission ad hoc :

C'est une commission « tuyaux » comme on en voit souvent. Elle est un peu particulière parce qu'il y a deux volets, celui de la mise en séparatif des collèges parce que l'on va amener la mise en séparatif jusqu'aux collèges, sur le chemin du Préau. Il s'agit d'un montant d'environ CHF 1'240'000.- pour la mise en séparatif des collèges et de CHF 3'471'000.- pour les tuyaux sur le chemin du Préau.

La Commission a émis un vœu et demande que tout soit mis en œuvre pour que la population soit au centre des préoccupations afin d'assurer toutes les formes de mobilité et subisse le moins de désagréments possibles. La Commission s'est prononcée par 8 voix pour et une abstention. Ainsi, on peut recommander les conclusions du préavis 17-2017 de la Municipalité.

La Présidente :

Merci, M. Thilo. Je signale qu'un amendement aux conclusions du préavis 17-2017 a été déposé par M. le Conseiller Richard Pfister. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Je vous remercie de concentrer les interventions sur les raisons d'accepter ou de refuser d'entrer en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant passer à la discussion sur le fond. J'ouvre la discussion. Quelqu'un veut-il intervenir ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

Effectivement, j'ai déposé un amendement en vue de la diminution de CHF 200'000.- du crédit demandé, à savoir qu'il serait encore de CHF 4'511'000.-. Vous avez tous pris connaissance de l'argumentation de la Municipalité au sujet du préavis 18-2017 que nous allons traiter juste après et qui montre que nous arrivons au bout d'une période de vaches grasses, que nous constatons une stagnation des recettes fiscales, que nous constatons, par contre, une augmentation forte de notre contribution à la péréquation intercommunale. D'autre part, nous avons des investissements très importants pour la Commune qui nous arrivent dessus.

Nous sommes plusieurs à penser que c'est donc le moment de quitter, peut-être, l'attitude du « le mieux pour Pully » pour passer à une attitude, peut-être, la plus rationnelle et peut-être aussi la plus économique pour Pully. Ces mêmes personnes, qui sont derrière cet amendement, estiment que ce préavis 17-2017, ne correspond que partiellement à cette nouvelle situation et cette nouvelle exigence. C'est particulièrement vrai à nos yeux pour le chapitre 6 "Aménagements urbains et paysagers" qui contient des éléments très indispensables pour la population pulliérane, comme une fontaine, comme des nouveaux arbres le long de l'avenue C.-F. Ramuz. Sans vouloir rentrer dans le détail et faire de la cogestion, je vous propose donc de réduire le crédit pour ce préavis de CHF 200'000.- visant particulièrement le chiffre 6. J'espère que vous soutiendrez cet amendement. Si ce n'était pas le cas, je considérerais au moins qu'il s'agit d'un message utile à l'intention de la Municipalité mais également à l'intention du Conseil communal pour être encore plus assidu dans sa tâche de surveillance des coûts pouvant être évités à l'avenir, ce qui commencera bien sûr déjà avec le prochain budget. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

La Municipalité aimerait-elle intervenir ?

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, le préavis qui vous est présenté ce soir concerne trois directions : la Direction des domaines, gérance et sports, la Direction des travaux et services industriels et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. La mise en séparatif des réseaux et le renouvellement des conduites industrielles implique inéluctablement des travaux de réaménagement urbains et paysagers. En effet, le haut du chemin du Préau va être détruit en raison des travaux de fouilles. Il est donc indispensable de remettre ce lieu

en état à l'issue de cette intervention. Il sera remanié afin de le raccorder sans escalier à l'avenue des Collèges. L'intervention prévoit également la réfection du couvert de l'entrée du collège compris dans le périmètre ainsi que la mise en conformité des garde-corps et la plantation de massifs. Ces interventions sont une obligation légale dès lors qu'ils sont modifiés. Par ailleurs, la Ville a obtenu d'une parcelle privée une cession gratuite en faveur du domaine public pour l'élargissement du trottoir en aval du carrefour du chemin du Préau et de l'avenue C.-F. Ramuz. Dès lors, il est indispensable d'aménager cette surface. Cet espace sera agrémenté d'arbres et de quelques bancs.

Mesdames et Messieurs, nous discutons de moins de 5 % du préavis qui vous est présenté. Mesdames et Messieurs, ne faisons pas à Pully un deuxième tarmac de Fau-blanc. Souvenez-vous qu'il a fallu ensuite réinvestir à cet endroit ce qui avait été supprimé. Mesdames et Messieurs, pour que Pully soit toujours belle, sécurisée, permettant l'accès à tous, Mesdames et Messieurs, ces travaux de réaménagement urbains et paysagers sont indissociables du préavis qui vous est présenté. Je vous remercie.

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'ai pu lire qu'il y avait des rubriques concernant des travaux, à savoir des réserves pour travaux de régie et des réserves pour imprévus, les unes de l'ordre de 8 %, les autres de l'ordre de 10 %, ce qui fait, semble-t-il, un montant de 18 % de réserves pour imprévus puisque, à mon sens, les travaux de régie sont précisément des imprévus car tout ce qui est en dehors de la planification est en général sous travaux de régie. Alors, première question, j'aimerais comprendre la différence qu'il y a entre ces deux rubriques : travaux imprévus et travaux de régie. Par ailleurs, il semble que les standards veulent que les réserves pour travaux imprévus soient fixés à 10 % voire 15 %. Alors, pourquoi y a-t-il ici une réserve prévue de 18 % ? Merci d'avance.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Contrairement à ce que pensent certains membres de ce Conseil, la fontaine et les arbres ne sont pas des éléments ornementaux. Ce sont des éléments qui permettent de lutter contre le changement climatique, de rafraîchir notre ville, d'améliorer grandement la qualité de vie des Pulliérans et des Pulliérans. Pour toutes ces raisons, en sus bien sûr de celles qui ont été amenées par notre municipal, je vous invite à ne pas entrer en matière dans cet amendement. Merci beaucoup.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Sur les routes qui font l'objet de mesures de modération du trafic, il est recommandé de renoncer au marquage de passages pour piétons, mais uniquement lorsque la protection particulière d'une catégorie d'usagers de la route n'est pas spécifiquement nécessaire. Une protection particulière s'impose notamment à proximité de bâtiments scolaires ou de maisons de retraite. C'est en substance la réponse du Conseil fédéral au postulat de Christine Keller concernant les passages piétons dans les zones à vitesse réduite. Pourquoi est-ce que je vous parle de ça ? C'est parce que les passages piétons au croisement du chemin des Osches et du chemin du Préau sont supprimés dans le projet qui est présenté ce soir. Pourtant, nous nous trouvons dans une situation où une catégorie fragile de la population emprunte tous les jours ce passage piétons puisque des barrières sont maintenues sur le trottoir existant afin de contenir les enfants qui

attendent à l'arrêt Pédibus des Osches et que nous sommes en face du collègue principal, juste en bas.

Par ailleurs, l'avenue des Osches n'est pas une zone 30 aménagée. Elle n'a fait l'objet d'aucune modification de la voirie. C'est un coup de pinceau qui a suffi à la classer comme telle, mais la vitesse des véhicules n'est pas encore adaptée à du 30 km/h. C'est pour ça, chers collègues, que je vous propose d'amender le paragraphe 4.6.2 du préavis en indiquant la phrase suivante : « les passages piétons existants au carrefour Osches – Préau sont maintenus et assainis ». Je vous remercie Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci M. le Conseiller. Je vous rappelle que les amendements doivent être présentés par écrit, conformément à l'article 83 al. 1 du Règlement.

Mme Nathalie JAQUEROD demande la parole :

J'aimerais revenir sur les propos de notre municipal, M. Leuba concernant le faible pourcentage des travaux attribué au réaménagement du collège par rapport au préavis. Il ne faut pas dire qu'avec CHF 200'000.- de moins vous ne feriez pas un travail de qualité, quelque chose de joli pour Pully. Je pense qu'avec CHF 200'000.- sur un montant tel que celui qui est proposé pour ce préavis c'est possible, et je vous encourage tous à soutenir l'amendement de M. Pfister.

M. Luc JEANNERET demande la parole :

Je crois qu'on chipote un petit peu pour CHF 200'000.-. On parle de CHF 4'711'000.-. Je crois que les récents travaux qui ont été réalisés du côté de Somais nous ont montré des surprises à la fin des travaux qui sont bien plus grandes que ça. Là, je constate que de bonnes réserves de régies ont été prévues. Espérons que cela suffira mais je crois que de décider de CHF 200'000.- de plus ou de moins sur CHF 4'711'000.-, je crois qu'on peut très bien terminer ce chantier avec CHF 400'000.- / CHF 500'000.- de moins ou CHF 500'000.- ou CHF 600'000.- de plus, donc je ne vois pas très bien l'intérêt de discuter de ces CHF 200'000.-. Je vous remercie.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

J'apprécie particulièrement, c'est personnel, l'intervention de M. Pfister concernant un potentiel rabais ou une mise en garde concernant les dépenses pharaoniques qu'on a en ce moment sur la commune de Pully. Toutefois, après d'innombrables travaux, longs, pénibles et extrêmement lourds pour la population, CHF 200'000.-, sur effectivement une enveloppe de CHF 4 mio, est un minimum qu'on puisse lui offrir pour reverdir et redonner un environnement acceptable, digne de la qualité de vie qu'on a connu jusqu'à présent sur la Commune. J'invite donc à refuser cet amendement et à accepter l'aménagement urbain. Merci.

La Présidente :

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous avons deux amendements que nous allons traiter séparément, dans l'ordre où ils nous sont parvenus.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Je vous rappelle que j'ai posé un certain nombre de questions pour lesquelles j'aimerais bien avoir une réponse de la part de la Municipalité si c'était possible.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je pensais qu'on traitait d'abord l'amendement de M. Pfister et qu'on reviendrait sur l'amendement de M. Simos, après sur la question de M. Kuonen. Apparemment, ce n'est pas le cas. Je vais donc tenter de répondre maintenant à ces questions.

Concernant la question de M. Kuonen au sujet **les régies et les divers et imprévus**, j'aimerais peut-être commencer par la question de la **proportion**. Pourquoi tout à coup 18 % de divers et imprévus dans ce préavis alors qu'on est plutôt dans un ordre de 15 % en général ? Eh, bien, parce que l'on a toujours un degré d'ignorance dans tous les projets qu'on traite. Dans le cas de celui-ci, le degré d'ignorance, entre guillemets, a augmenté du fait que, pour raccorder les collèges en séparatif, on devra creuser plus profondément, jusqu'à 5 mètres. Lorsqu'on creuse à cette profondeur, les incertitudes augmentent car on pourrait, par exemple, trouver de la molasse. On espère que ce ne sera pas le cas, mais c'est possible. C'est pour cette raison que, dans le cadre de ce projet-là, on a considéré qu'il était raisonnable de prévoir des divers et imprévus un peu plus élevés que d'habitude.

En ce qui concerne la **différence entre les régies et les divers et imprévus**, dans les projets de génie civil, on considère toujours une part de travaux de régie qui sont en quelque sorte les oublis qu'on ferait dans les soumissions. On n'arrive jamais à tout prévoir et il y a toujours quelque chose qui est laissé de côté même si on essaie d'être le plus précis possible. On n'y arrive jamais. Il y a donc toujours un pourcentage de travaux que l'on devra faire à part en régie. Les imprévus, ce sont, par exemple, ce que je viens d'évoquer, la présence de molasse ou de difficultés particulières qui n'ont pas été prévues. J'espère avoir répondu à votre question.

Concernant l'intervention de M. Simos et la présence des **passages piétons dans les zones à modération de trafic** et, dans ce cas-là, dans les zones 30, je vous rappelle quand même que les zones 30 existent depuis plus de 20 ans en Suisse et que des centaines, voire des milliers ont été réalisées, toutes selon les mêmes règles, selon une ordonnance fédérale qui traite de ces aménagements routiers. A ma connaissance, ces zones 30 remplissent leur fonction dans toutes les communes de Suisse où elles sont mises en place et elles ne présentent pas de problèmes particuliers. Malgré tout, je rappelle l'article 4 de cette ordonnance fédérale : l'aménagement de passages piétons n'est pas admis dans ces zones. Il est toutefois permis – M. Simos l'a rappelé – d'en aménager à proximité des écoles et des homes. Effectivement, la Municipalité a une certaine marge de manœuvre ; elle ne l'a pas utilisée pour le chemin des Osches parce qu'elle a aussi fait des études de marchabilité, c'est-à-dire qu'entre la Direction de l'urbanisme et la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, les trajets des enfants se rendant à l'école ont été modélisés. Alors, effectivement, un Pédibus se réunit au nord du chemin des Osches au croisement Osches – Préau, c'est pour cela qu'on a considéré qu'il était plus prudent de laisser des barrières.

Par contre, concernant la traversée du chemin des Osches à cet endroit, il a été constaté qu'il y avait, en théorie, 4 enfants qui allaient traverser par jour. Si vous prenez 4 enfants qui traversent 4 fois par jour s'ils rentrent chez eux à midi, cela fait 16 traversées. Or, un des critères principaux, et ce sont des règles établies par le Bureau de prévention des accidents (BPA), qui donne des règles assez précises mais pour les passages piétons dans ces zones-là mais par rapport à la fréquentation de la route. Il considère qu'à partir de 250 véhicules par heure, aux heures de pointe et un certain nombre de piétons qui traversent, cela doit être plus que trente pendant une heure, on peut introduire un passage piétons. Au chemin des Osches, on a une circulation d'environ 1'300 véhicules. Donc, il n'y a jamais plus de 250 véhicules à l'heure de pointe ; il y en a très très nettement moins, probablement aux environs de 150 d'après les derniers comptages. Dès lors, les conditions pour marquer un passage piétons à cet endroit-là ne sont, pour nous, clairement pas requises. Maintenant, comme je vous l'ai dit, et dans d'autres cas également, la Municipalité essaie d'utiliser la marge de manœuvre que lui laisse l'Ordonnance fédérale. On peut remettre l'ouvrage sur le métier à cet endroit-là, mais je ne comprends pas tellement le sens d'en mettre un là. Au final, on n'est plus totalement maître non plus puisqu'en dernier recours c'est le Canton qui va décider s'il nous donne le droit de marquer un passage piétons ou pas. On a un cas qui est à l'étude maintenant où la Municipalité pense utiliser sa marge de manœuvre, en l'occurrence au chemin des Tilleuls, mais on n'a aucune garantie de pouvoir le faire puisque nous n'avons pas le pouvoir de décision final en la matière. Donc, je vous inviterais à refuser cet amendement même si on est prêt à reconsidérer et à réétudier la question. Merci pour votre attention.

M. Richard PFISTER demande la parole :

L'amendement de M. Simos ne peut pas nous être soumis pour des raisons formelles. Le texte du préavis est de la compétence de la Municipalité et de la Municipalité seule. Nous, nous devons nous prononcer sur les conclusions, comme cela est d'ailleurs dit dans le préavis. Il ne nous invite pas à modifier le texte mais uniquement les conclusions.

M. Serban SICHITIU demande la parole :

Une simple question à propos de la réponse de M. Zolliker. Veuillez excuser mon ignorance. Quand on se lance dans un projet comme celui-là ou d'autres, est-ce qu'on ne fait pas des sondages préalables ? Ils en font partie. Excusez-moi, à la suite de ça, le devis va exploser. (Réponse sous 2.12.7)

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je voudrais très rapidement répondre à M. Zolliker. D'abord à M. Pfister : sur la forme, c'est juste. Je me suis malheureusement trompé d'un point de vue juridique. Je souhaiterais non pas amender le texte mais les conclusions du préavis, toujours avec le même amendement.

Pour M. Zolliker, si les barrières actuellement sont posées, de fait, elles canalisent un flux en direction du passage piétons actuel, ce qui justifierait de garder ce passage piétons parce qu'on ne peut pas dire que le flux des élèves en Pédibus va passer un peu partout dans le carrefour. Nous ne sommes pas réellement dans une zone 30. Elle n'a pas été aménagée comme tel. Il est donc difficile d'argumenter sur le fait qu'en zone 30 on ne peut pas créer de passage piétons. Ensuite, les comptages, vous savez comment c'est : on vient une fois compter, un jour, un matin, puis on se trouve sur le

mauvais matin et puis on a eu que quatre élèves qui passent. Finalement, ce que je propose au Conseil ce soir, c'est simplement de donner mandat à la Municipalité de mettre tout en œuvre pour maintenir ces passages piétons. J'ai bien compris que la Municipalité n'était pas forcément opposée à la réalisation de ceux-ci. Je vous propose donc de soutenir cet amendement.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je n'ai pas très bien entendu l'amendement proposé par M. Simos mais peut-être qu'il nous sera relu tout à l'heure. Par contre, je partage le point de vue qui a été exprimé par M. le Conseiller Pfister. En fait, vous pouvez amender les conclusions, mais les conclusions financières. Vous ne pouvez pas amender le projet, si ce n'est sous forme d'un vœu, le vœu qu'on réexamine cette question de balisage ou non des passages piétons au chemin des Osches. Moi, j'aimerais vous dire que, comme l'a dit M. Zolliker, on a un cadre légal – on peut discuter des interprétations de la jurisprudence ou de ce cadre légal – mais il est vrai que ce projet est soumis à l'approbation de la Direction de la mobilité, des routes du Canton qui est une institution encore plus puissante que la DTSI de Pully (rires), mais qui a le dernier mot sur cet objet. La Municipalité a entendu la préoccupation que vous exprimez qui est une préoccupation légitime de la population – vous croisez des gens, nous aussi – et je pense qu'on peut s'engager ici, et si c'est le vœu du Conseil et même si ce n'est pas le vœu du Conseil, à réexaminer cette question dans le cadre du développement du projet. On peut probablement argumenter que le chemin des Osches est à proximité d'un collège. Peut-être que cela peut être entendu par la DGMR et on peut tout à fait s'engager à réexaminer cette question. Je crois que les choses ne sont pas, en l'état, figées.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Peut-être juste encore une précision, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il y a quand même des mesures de vitesse qui se font puisque cette zone 30 des Osches n'a pas fait l'objet d'aménagements particuliers pour une zone 30. C'est la raison pour laquelle on est encore plus attentif parce qu'elle ne pourrait pas rester en zone 30 si les vitesses n'étaient pas respectées par les véhicules. Or, en l'occurrence, elles sont limites, mais elles sont respectées. C'est donc une précision supplémentaire : les vitesses requises en zone 30 pour 80 % des véhicules qui transitent sont respectées.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal.

M. le Conseiller, je vais lire votre amendement : « Les passages piétons existants au carrefour Osches – Préau sont maintenus et assainis ». C'est bien cela, votre amendement dans les conclusions ? Est-ce un vœu, un souhait, ou un amendement ?

M. Dimitri SIMOS :

Excusez-moi. Je vous demande pardon pour ce cafouillage. Dans ce cas-là, si, effectivement, je ne peux pas amender les conclusions qui sont financières, je vous prie de bien vouloir accepter cet amendement sous la forme d'un vœu. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci M. le Conseiller. Cela signifie que vous avez retiré votre amendement. N'est-ce pas ?

M. Dimitri SIMOS :

Oui, Mme la Présidente.

La Présidente :

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

La Municipalité souhaite-t-elle encore prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'amendement proposé par notre collègue Richard PFISTER avec l'appui d'une majorité du groupe PLR. La Présidente en donne lecture : « Au chiffre 1 des conclusions du préavis 17-2017, il est proposé de remplacer « d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'711'000.- TTC » par « d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'511'000.- TTC » ».

Je vous rappelle que le vote sur un amendement vous laisse toute liberté en ce qui concerne le vote sur le fond.

Je prie Mesdames et Messieurs les scrutateurs de se préparer à compter les voix.

L'amendement est refusé par 21 oui, 40 non et 4 absentions.

Vote sur les conclusions du préavis tel que proposé par la Municipalité :

Le préavis 17-2017 est accepté à une large majorité, sans modifications.

2.10. Préavis 18-2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018

La Présidente :

Je demande à la rapportrice de la Commission des finances de bien vouloir venir à la tribune nous faire part et nous commenter les conclusions de ladite commission concernant le préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2018.

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Chaque année, à la fin de l'été, un préavis vous demande d'approuver le taux d'imposition de l'année suivante et documente la décision de la Municipalité sur son choix. Cette année, on pourrait en faire le résumé suivant. Comme l'a si bien décrite Richard Pfister tout à l'heure, la situation financière de Pully n'est pas si formidable, mais on garde quand même le taux de 61 % pour le moment et on en reparle l'année prochaine. Fin du résumé.

Lors de sa dernière séance, la Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis et vous demande donc d'en faire de même. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme Anne Schranz.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Après la discussion d'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'arrêté d'imposition 2018 proposé par la Municipalité. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres. Si des amendements sont proposés, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Si la discussion n'est pas demandée, l'article sera considéré comme adopté. Après le passage en revue de tous les articles, j'ouvrirai à nouveau la discussion sur l'ensemble avant de passer au vote des conclusions du préavis 18-2017.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons à la discussion de fond générale sur le préavis. J'ouvre la discussion. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous passons à l'examen de l'arrêté d'imposition point par point.

Arrêté d'imposition

Article 1 « Il sera perçu pendant un an, dès le 1^{er} janvier 2018, les impôts suivants ».

J'ouvre la discussion sur la durée. La parole n'est pas demandée.
La durée d'un an est donc acceptée telle quelle.

Je passe maintenant aux chiffres 1, 2 et 3 de l'article premier.

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

Chiffre 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.

Chiffre 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Je rappelle que le taux doit être le même pour ces trois chiffres. Le taux proposé par la Municipalité est de 61 % de l'impôt cantonal de base. J'ouvre la discussion sur le taux. La parole n'est pas demandée.
Le taux des chiffres 1, 2 et 3 est donc adopté tel quel, soit 61 %.

Chiffre 4 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 4 est donc adopté tel quel.

Chiffre 5 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 5 est donc adopté tel quel.

Chiffre 6 : Impôt personnel fixe

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 6 est donc adopté tel quel.

Chiffre 7 : Droits de mutation, successions et donations

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 7 est donc adopté tel quel.

Chiffre 8 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 8 est donc adopté tel quel.

Chiffre 9 : Impôt sur les loyers

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 9 est donc adopté tel quel.

Chiffre 10 : Impôt sur les divertissements

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 10 est donc adopté tel quel.

Chiffre 10 bis : Tombolas et lotos

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 10 bis est donc adopté tel quel.

Chiffre 11 : Impôt sur les chiens

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 11 est donc adopté tel quel.

Article 2 Choix du système de perception

La parole n'est pas demandée. L'article 2 est donc adopté tel quel.

Article 3 : Echéances

La parole n'est pas demandée. L'article 3 est adopté tel quel.

Article 4 : Paiements – intérêts de retard

La parole n'est pas demandée. L'article 4 est adopté tel quel.

Article 5 : Remises d'impôts

La parole n'est pas demandée. L'article 5 est adopté tel quel.

Article 6 : Infractions

La parole n'est pas demandée. L'article 6 est adopté tel quel.

Article 7 : Soustractions d'impôts

La parole n'est pas demandée. L'article 7 est adopté tel quel.

Article 8 : Commission communale de recours

La parole n'est pas demandée. L'article 8 est adopté tel quel.

Article 9 : Recours au Tribunal cantonal

La parole n'est pas demandée. L'article 9 est adopté tel quel.

Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole n'est pas demandée. L'article 10 est adopté tel quel.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de l'arrêté d'imposition. Je passe à la discussion de fond pour l'ensemble. J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis 18-2017.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Au nom du groupe socialiste, je vous informe que nous soutiendrons le statu quo fiscal pour l'année 2018. Nous notons cependant qu'une hausse est inévitable à moyen terme, hausse qui pourrait s'élever à 4 points ou plus selon nos collègues de la Cofin pour assurer l'autofinancement et juguler l'endettement. Disons donc simplement, avec une pointe d'ironie, que nous espérons que cette hausse, le moment venu, ne posera pas plus de problèmes que la baisse de 2 points en 2015 car nous tenons avant tout à ce que les investissements communaux ne soient pas préterités, comme nous avons vu ça ce soir. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous passons au vote sur les conclusions du préavis 18-2017.

Vous avez adopté les conclusions du préavis 18-2017 à une large majorité, soit :

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition annexé au présent préavis pour l'année 2018 tel que présenté par la Municipalité ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.**

2.11. Propositions individuelles

La Présidente :

Nous n'avons pas reçu de propositions individuelles.

M. Philippe HALDY demande la parole.

La Présidente :

Excusez-moi. Les propositions individuelles concernent les motions, postulats et interpellations. Est-ce cela que vous souhaitez ? Parce que, normalement, il faut me remettre, je crois 5 jours à l'avance au moins, le texte de votre intervention, selon le Règlement.

M. Philippe HALDY :

Mme la Présidente, pour une interpellation ou une simple question, ça n'est pas le cas. C'est pour un postulat ou une motion.

La Présidente :

Je vous passe la parole, M. Haldy.
(Voir la suite sous divers)

2.12. Divers

2.12.1. M. Philippe HALDY :

Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour

L'Union Pulliérane Vaud Libre a pris connaissance avec stupeur de la résiliation des baux des appartements protégés de la Place Neuve, il y a deux semaines, ceux-ci devant laisser la place à l'extension de l'EMS. Si cette procédure ne pose pas de problème sur le fond, nous avons été choqués par la forme puisque dans un premier temps le relogement des treize pensionnaires de ces logements n'était simplement pas prévu. Nous tenons, à ce sujet, à remémorer les termes du préavis 25-2014 que la Municipalité a proposé et que le Conseil a adopté il y a presque trois ans où la Ville de Pully achetait pour CHF 3,2 mio la parcelle 11 du Pré de la Tour 8 et 9. Dans l'argumentaire, y figurait en page 5, sous le chiffre 2.3, que le potentiel de cette parcelle était ainsi libellé : « opportunité d'affectation :

- construction de logements protégés,
 - locaux pour les sociétés locales,
 - structure d'accueil des enfants,
- avec quelques détails.

Nous trouvons regrettable que durant trois ans rien n'ait été fait sur cette parcelle aux plans construction et projet et que les projets d'alors, qui avaient beaucoup contribué à faire adopter ce préavis qui est extrêmement onéreux, ait été mis de côté. Nous proposons à la Municipalité de se pencher à nouveau sur son projet initial qui est tout à fait réalisable pour reloger les gens qui sont dans des appartements protégés puisque le délai avant transformations de leurs appartements s'étale sur trois ans. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci M. le Conseiller. Comme je vous l'ai signalé, selon notre Règlement, les propositions individuelles concernent les motions, postulats, projets rédigés, interpellations. S'il s'agit d'une simple question, je vais la mettre dans les divers, si vous êtes d'accord.

M. Philippe HALDY :

Oui, Mme la Présidente, mais vous ne voulez quand même pas que je vous le relise dans les divers ?

La Présidente :

Non, mais je mettrai votre intervention au procès-verbal dans les divers, si vous êtes d'accord.

M. Philippe HALDY :

Oui, Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci beaucoup.

Nous passons donc maintenant au point de l'ordre du jour « Divers ».

M. Haldy s'étant déjà exprimé, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. Gil REICHEN, syndic :

Maintenant ou dans les divers.

La Présidente :

Nous sommes dans les divers. Quelqu'un souhaite-il la parole dans les divers ?

2.12.2 M. Yassin NOUR demande la parole :

Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour

Je souhaitais revenir aussi sur les différents événements survenus ces dernières semaines concernant l'EMS du Pré de la Tour. Nous, membres du Conseil, avons en effet appris par les médias que la Municipalité souhaitait résilier les baux des habitants du bâtiment jouxtant celui-ci d'ici à février 2018. Nous pensons que la Municipalité avait eu l'occasion de communiquer à ce propos lors de sa séance avec les présidentes et présidents de groupe et de parti le 2 octobre dernier. C'est justement pour ce genre de situations complexes sur le plan de la communication que les présidences de groupe et de parti avaient demandé la tenue régulière de ces séances. Nous sommes donc un peu surpris.

Ceci dit, nous saluons la position que la Municipalité a adoptée et dont elle nous a fait part par communiqué de presse avant-hier. Nous sommes en effet heureux d'apprendre qu'elle ne résiliera pas les baux, envisage d'intégrer des appartements protégés dans son projet et prendra toutes les mesures nécessaires pour permettre aux personnes concernées de trouver un logement qui leur sera acceptable selon ses dires. Pour le groupe socialiste, je vous remercie.

2.12.3 M. Richard GOLAY demande la parole :

Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour

Le groupe des Verts salue la décision de la Municipalité de faire marche arrière sur la résiliation des baux de résidents âgés parmi les plus fragiles de notre commune et sur les garanties de relogement données. Soulagés, nous déplorons néanmoins, comme M. Yassin Nour l'a dit pour les Socialistes, la manière initiale de procéder et le fait que la Municipalité n'ait pas informé les chefs de groupes politiques le 2 octobre alors qu'elle en avait expressément la possibilité. Nous souhaitons, à l'avenir, que notre Municipalité n'oublie pas de joindre à la saine gestion de notre commune une dose plus marquée d'empathie et de recherche de la concordance. Je vous remercie de votre attention.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Compte tenu des trois interventions successives dans les divers ou dans l'ordre du jour, vous permettez que j'intervienne quand même au nom de la Municipalité pour donner quelques informations ou précisions à votre Conseil.

J'aimerais déjà dire à M. Haldy qu'il est probablement mal informé s'il se contente de lire une certaine presse, parce qu'il n'a jamais été question pour la Municipalité de mettre à la rue des aînés sans leur proposer de solutions. Il faut que les choses soient quand même claires : qu'on puisse imaginer que cette Municipalité mette des aînés à la rue, je trouve ça tout simplement scandaleux. Maintenant, j'aimerais vous dire une chose qui permettra de répondre à la question : « pourquoi ne pas avoir informé les présidents de groupe ? ». La séance des présidents de groupe et de parti était le 2 octobre. La Municipalité a souhaité anticiper une problématique de libération de ces logements à une échéance de trois à quatre ans, anticiper en ouvrant un espace de dialogue avec les locataires. Cet espace de dialogue, on a voulu l'ouvrir par une séance d'informations à tous ces locataires et elle avait pour but :

1. d'abord, d'expliquer le projet - pourquoi on était amené à cette situation ;
2. d'expliquer que l'engagement pris par trois municipaux présents à cette séance – on peut considérer que c'est quand même un engagement qui veut dire quelque chose – c'était de trouver une solution adaptée de relogement à chacun des locataires présents dans cet immeuble.

Parce que chaque locataire a une situation individuelle propre, on ne peut pas imaginer une situation collective pour tous. Chacun doit être pris pour lui-même avec son cas particulier, non pas dans une intention de diviser comme certains ont cru bon de le dire, mais dans une VRAIE intention de trouver des solutions.

Pourquoi ? Parce que le projet, à terme, d'extension de l'EMS, Mesdames et Messieurs, c'est un projet d'intérêt public qui permet de créer, sous des formes diverses – structures de jour, lits d'EMS longs séjours – des places d'hébergement et d'accueil pour à peu près cinquante seniors dans des situations d'urgence et de précarité encore supérieures aux habitants actuels de ces appartements. C'est ça l'enjeu. Pour parvenir à ce résultat, c'est vrai, on doit passer par la libération de ces appartements avec un délai qui nous paraissait suffisant, mais, encore une fois, en

trouvant des solutions pour chacune et pour chacun. C'était l'engagement que la Municipalité a pris.

Ce dialogue, Mesdames, Messieurs, il a été rompu, notamment par deux locataires qui ont cru bon, en même temps qu'ils nous écrivaient un courrier et sans qu'on puisse avoir la moindre chance d'y répondre, d'alerter la presse. A partir de là, les choses ont dérapé, mais la volonté de la Municipalité était d'ouvrir un espace de dialogue, de se donner le temps de trouver des solutions. La Municipalité a changé de chemin, vous l'avez vu dans le dernier communiqué que nous avons fait. Nous renonçons à la résiliation des baux, mais le projet est maintenu parce qu'il est jugé pertinent, y compris par le chef du Département de la santé.

Voilà ce qu'il y a à dire. Maintenant, M. Haldy, j'aimerais vous rappeler aussi un autre préavis, un préavis d'intention sur la politique du logement que la Municipalité a soumis à votre Conseil en 2012, qui relevait un certain nombre de besoins que la Municipalité d'aujourd'hui n'a absolument pas oubliés. Dans ce préavis, on parlait d'un objectif de créer trois cents logements pour les familles et pour les seniors, dont, sur ces trois cents, à peu près une centaine d'adaptés ou de protégés pour les seniors. Cet objectif est toujours pertinent. Dans ce préavis, on mentionnait aussi un besoin d'une soixantaine de places d'EMS, nouvelles, pour la population pulliérane. Donc, voilà. Il y a plusieurs priorités qu'on essaie de poursuivre en fonction des opportunités aussi et des difficultés qui se présentent devant nous.

L'achat de la parcelle que vous mentionnez, il n'est pas du tout oublié. On ne peut juste pas y construire demain un immeuble, et le Conseil en a été informé. Il y a un plan de quartier en cours qui va être soumis à l'examen préalable, qui devrait être voté par ce Conseil, qui débouchera sur un projet, qui fera l'objet d'autorisations de construire. Tout ça va prendre au bas mot six à sept ans. Cela n'empêche cependant pas la Municipalité de continuer quotidiennement à rechercher des solutions pour faire les choses dans des délais plus courts. C'est une des raisons qui a fait dire à la Municipalité, dans le préavis sur la politique sur le logement, que le premier des sites identifiés pour mener cette politique, qui était, entre guillemets, dit immédiatement constructible, c'est celui des Boverattes. On a vu ce que veut dire immédiatement constructible. Cela veut dire qu'on devait mettre à disposition les premiers logements en 2018. On espère pouvoir, maintenant, vu l'arrêt du Tribunal cantonal récent, démarrer les travaux en 2018, au lieu de mettre ces logements à disposition en 2018. Mais, voilà. Chaque fois qu'il y a une opportunité qu'on peut imaginer pour mettre à disposition des logements, que ce soit pour les seniors, la Municipalité les saisit. Alors, j'aimerais bien, Mesdames et Messieurs, que vous soyez conscients que la Municipalité est parfaitement au courant de la problématique de ce que signifie un déplacement de personnes âgées. Elle s'est engagée vis-à-vis de ces personnes à les assister, à les accompagner dans les démarches. Malheureusement, ça n'a pas été entendu par certains.

2.12.4 Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

Appartements protégés - Place Neuve / Pré de la Tour

J'avais un divers, mais avant toute chose, j'aimerais répondre à ce que vient de dire M. le Syndic. J'annonce mes intérêts : je suis moi-même locataire d'un de ces appartements. Je signale quand même que tous les locataires n'ont pas reçu toujours le procès-verbal de la séance d'informations et, deuxièmement, ils n'ont reçu aucun courrier suite à leur lettre d'opposition. Donc, le silence total de la Municipalité, c'est quand même un petit peu insultant vis-à-vis des locataires. Voilà ce que je voulais dire.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Je pense, Mme Mumenthaler, que vous êtes quand même d'un certain culot, je dirais. Je pense, honnêtement, même si vous déclarez vos intérêts, que vous êtes la dernière personne à devoir intervenir sur ce sujet, vu votre implication personnelle dans ce dossier, devant ce Conseil communal. J'aimerais dire ici, que devant le Conseil communal, on n'est pas là pour défendre ses intérêts personnels, quels qu'ils soient. Vous êtes là comme conseillère communale et la question de la gestion du patrimoine communal et la gestion des baux des immeubles communaux relève de la compétence de la Municipalité. Venir ici devant ce Conseil nous reprocher qu'on n'a pas reçu un procès-verbal de séance, qu'on n'a pas reçu une réponse à une lettre que la presse a reçue même avant nous, je trouve ça tout de même un tout petit peu limite. Le procès-verbal a été établi, il a été relu. Evidemment, compte tenu de la voie que vous avez choisie – d'alerter la presse – on a dû revoir un peu notre position. On a passé pas mal de temps à essayer d'expliquer notre position et ça change aussi la réponse qu'on s'appropriait à vous faire pour donner suite à l'ouverture de dialogue qu'on avait souhaitée. Ce n'était pas du tout comme ça qu'on imaginait les choses, mais, ma foi, puisque vous l'avez souhaité comme ça, la réponse devra être modifiée puisqu'elle doit être adaptée en fonction des dernières décisions qu'on a prises et vous recevrez, Madame, les notes de séance de cet entretien et vous verrez ce qu'on y a dit. Cela vous fera un bon rappel.

2.12.5. Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'aimerais juste préciser que je ne suis pas la locomotive qui a averti la presse. Bon. Maintenant je passe à mon divers.

Toboggan dangereux au port de Pully

Les 26, 27 et 28 août derniers, une attraction a été installée au port de Pully, à côté du débarcadère. Il s'agissait d'un imposant toboggan gonflable plongeant sur le lac. Dès le premier jour d'utilisation, plusieurs dizaines de plongeurs ont été blessés. Certains ont été soignés par les samaritains, d'autres ont été acheminés aux urgences. Au vu de cette hécatombe, pourquoi les autorités communales n'ont-elles pas stoppé cette attraction dès la fin du premier jour plutôt que de la laisser arriver à son terme deux jours plus tard ? Des personnes blessées ont-elles demandé d'être dédommagées par la Commune pour les dégâts corporels qu'elles ont subis ? Dans l'affirmative avons-nous une assurance qui couvre ce genre d'incidents ? A titre informatif, j'aimerais savoir si d'autres villes de Suisse romande ont eu les mêmes mésaventures avec ce toboggan de

l'enfer. En conclusion, j'ose espérer que cette expérience ne sera pas renouvelée en 2018 à Pully.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

La Municipalité a pris connaissance des suites de cette expérience du toboggan aquatique en même temps que certains éléments étaient aussi dans les journaux. Elle a demandé à l'organisateur d'avoir tous les éléments objectifs de cette manifestation, ce qu'on appelle débriefing, mais en l'état, la Municipalité a autorisé cette manifestation compte tenu que dans ces cas, c'est l'organisateur qui assume la responsabilité de ce qu'il propose. Il doit démontrer, notamment aux autorités cantonales qu'il est au bénéfice des assurances requises. L'ensemble des aspects sécurité liés à cette manifestation sont assumés par l'organisateur. Donc, la Ville n'a assumé absolument aucun dédommagement et, du reste, il y avait également une information complète sur les différents dangers et risques encourus sur l'installation qui étaient donnés par l'organisateur. J'ai envie de dire que les gens allaient un petit peu à leurs risques et périls sur ces installations. Pour certains, ça c'est plutôt mal passé, en effet, mais aujourd'hui, on attend encore des chiffres plus objectifs de la part de l'organisateur sur ces éléments. On verra si une autre demande de ce type sera faite. Cette manifestation était organisée dans plusieurs autres villes dont je n'ai pas les noms, mais notamment du côté de Berne. Je ne sais pas du tout s'ils ont eu les mêmes problèmes ou pas, mais en l'état la Ville n'assume aucune responsabilité du point de vue de la sécurité des installations.

2.12.6 Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Label Cité de l'Energie

Le groupe des Verts félicite la Municipalité et l'administration communale pour l'obtention toute récente du Label Cité de l'Energie. Notre Conseil a également sa part de mérite dans cette réussite puisqu'il avait donné l'impulsion initiale en acceptant, en 2012, avec une majorité des deux tiers, le postulat du groupe des Verts intitulé « Pully Cité de l'Energie ». Je vous remercie.

2.12.7 Mme Valérie BORY BAUD demande la parole :

Ecopoint ch. des Bouvreuils

Un nouvel écopoint a éclos au nord du giratoire Val-Vert, au bas du chemin des Bouvreuils. En passant devant, je me suis aperçue qu'il est situé à seulement quelques mètres des fenêtres d'un locatif et, du coup, je vous pose la question : quelle est la distance réglementaire qui doit être respectée entre un écopoint et le bâtiment qui le jouxte et, ensuite, cette norme est-elle respectée dans le cas mentionné ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

J'aimerais d'abord remercier Mme Bory Baud de nous avoir transmis sa question à l'avance, ce qui me permet de lui répondre ce soir déjà. Effectivement, un nouvel écopoint se trouve au bas du chemin des Bouvreuils. Il est réalisé dans le cadre du projet d'infrastructures sur le boulevard de la Forêt et sur l'interface transports publics

du Val-Vert. Je précise d'abord que cet écopoint a été mis à l'enquête avec le reste du projet qui n'a suscité aucune remarque ou opposition. D'autre part, il est construit sur le domaine public et, à ce niveau-là, il n'existe pas de règles concernant les distances aux limites. Il existe, par contre, des règles au niveau de la police des constructions concernant la distance aux limites des bâtiments par rapport à la limite de propriété.

C'est vrai que les écopoints sont souvent craints quand on les installe à proximité de bâtiments d'habitation. Ces craintes se trouvent le plus souvent être infondées et les nuisances beaucoup moins fortes que ce que les gens imaginent au départ. Maintenant, ce qu'on constate, effectivement, c'est que la partie de l'écopoint qui provoque le plus de nuisance, c'est la partie « verres » puisque les verres tombent dans le Molok et se brisent au fond du container enterré. On a fait des mesures de bruit et on constate que cela provoque un bruit de 59,4 dB lorsque le verre tombe à 4 m de profondeur, ce qui est moins, à titre de comparaison, que le bruit d'une conversation normale entre deux personnes. Donc, avec une fenêtre standard, ces bruits sont inaudibles. Ces mesures ont été réalisées puisqu'il y a une Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit qui existe et, dans ce cadre-là, on fait des mesures de ce type. L'écopoint des Bouvreuils respecte toutes les normes légales mais, cela dit, des discussions sont en cours avec les propriétaires de l'immeuble sis à proximité immédiate de cet écopoint pour voir comment on va aménager la limite de parcelle juste à proximité de l'écopoint et s'il s'agit de prendre des mesures particulières à ce niveau-là. J'espère avoir répondu à votre question.

Je profite, puisque j'ai encore la parole, de répondre à **M. Sichitiu concernant les sondages** et je m'excuse d'avoir oublié de lui répondre tout à l'heure. Effectivement, vous avez raison, on fait des sondages avant d'entreprendre des chantiers communaux, mais, évidemment, on ne sonde pas partout, on fait une série de sondages tous les tant de mètres et on ne peut pas descendre à 5 m de profondeur. Donc, oui, on fait des sondages mais ils ne sont toujours que partiels. Entre deux sondages, on peut toujours avoir des surprises, ce qui arrive parfois.

Mme Valérie BORY BAUD demande la parole :

J'ai bien noté, M. le Municipal, que les décibels ont été mesurés mais, vous le savez très bien, il n'y a pas que les décibels. Quand on habite à 4 mètres d'un écopoint, il y a un trafic de voitures et, depuis là, les gens voient directement dans les appartements. C'est vraiment à 4 – 5 mètres. Je ne l'ai pas mesuré mais ... voilà, et ce sont des locataires, ce ne sont pas des propriétaires. Donc, les propriétaires sont peut-être de l'autre côté de la route et ont beaucoup moins de nuisances que le bâtiment dont je vous parle qui est vraiment accolé. Même si la parcelle privée et la parcelle publique le jouxtent, on peut quand même se poser la question en dehors des règlements privés, publics, surtout si on dit qu'il n'y a pas de normes. Enfin, je vous remercie pour la réponse.

2.12.8. Mme Géraldine PADEZ demande la parole :

Travaux à l'av. C.-F. Ramuz

Je souhaiterais un petit peu parler de l'avenue C.-F. Ramuz concernant les travaux. J'aimerais savoir, au niveau des délais, s'ils seront respectés et également si un dépassement est prévu concernant les budgets. Qu'en est-il au niveau des travaux de C.-F. Ramuz ? Les riverains s'inquiètent, en fait, de la durée qui nous paraît un petit peu plus longue que prévue.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Je m'excuse de reprendre la parole mais je peux vous répondre. Au niveau des délais, sauf erreur, il est prévu que ce chantier se termine entre mi-novembre et fin novembre. On est tout à fait dans les délais dans ce cas-là et je n'ai pas d'informations à ce jour disant que les coûts ne seraient pas tenus sur ce chantier.

La Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est plus le cas, je clos donc la séance. Il est 22h15.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le mercredi 22 novembre et vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne fin de soirée.

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon